
DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA VÉRIFICATION
ET DE L'ÉVALUATION

AUDIT AND EVALUATION
DIRECTORATE

VÉRIFICATION DE LA BUDGÉTISATION, DE
L'UTILISATION ET DE LA DÉCLARATION DES
FONDS DU PROGRAMME
D'AQUACULTURE DURABLE
PROJET 2003-65143A
RAPPORT FINAL
LE 16 SEPTEMBRE 2005



TABLE DES MATIÈRES

1.0 RÉSUMÉ	I
2.0 INTRODUCTION.....	1
2.1 CONTEXTE	1
2.2 DESCRIPTION DU PROGRAMME	1
2.3 OBJECTIFS ET PORTÉE	3
2.4 MÉTHODE ET APPROCHE.....	4
2.5 SECTEURS D'INTÉRÊT ET CRITÈRES DE VÉRIFICATION	4
3.0 OBSERVATIONS.....	6
3.1 SURVOL DE L'ANALYSE DES STRUCTURES BUDGÉTAIRES ET DE DÉPENSES	6
3.2 PRINCIPAL DOMAINE D'ÉCART – INSUFFISANCE DE COMPRÉHENSION ET D'UTILISATION DE LA STRUCTURE DE CODIFICATION OFFICIELLE DU PAD.....	7
3.3 FAIBLESSES DU CADRE DE CONTRÔLE DE LA GESTION FINANCIÈRE DU PAD	10
3.4 RECOMMANDATIONS.....	12
4.0 PLAN D'ACTION DE LA GESTION	14
TABLEAU 1 : FINANCEMENT DU PAD PAR EXERCICE.....	17
TABLEAU 2 : FINANCEMENT DU PAD – SALAIRES ET F ET E.....	18
TABLEAU 3 : MODÈLE DE FINANCEMENT DU PAD	19
TABLEAU 4 : FINANCEMENT DU PAD PAR SECTEUR – 2003-2004.....	20
TABLEAU 5 : FINANCEMENT DU PAD PAR RÉGION – 2003-2004	21
TABLEAU 6 : FINANCEMENT DU PAD (F ET E) PAR RÉGION – 2003-2004.....	22

1.0 RÉSUMÉ

Contexte

En août 2000, le ministère des Pêches et des Océans (MPO) a lancé son Programme d'aquaculture durable (PAD). Celui-ci vise à favoriser la croissance d'une industrie d'aquaculture canadienne durable et concurrentielle à l'échelle internationale et à accroître la confiance du public envers l'aquaculture. Le programme découle de l'engagement du gouvernement fédéral à accroître les connaissances scientifiques afin d'étayer la prise de décisions, de renforcer les mesures visant à protéger la santé humaine et de rendre le cadre législatif et réglementaire fédéral mieux adapté aux besoins du public et de l'industrie. Plus particulièrement, le Programme prévoit 75 millions de dollars, répartis sur cinq ans et 15 millions de dollars chaque année par la suite dans les domaines suivants :

- 12,5 millions de dollars seront investis dans la recherche en sciences environnementales et biologiques afin d'améliorer la capacité du gouvernement fédéral d'évaluer et d'atténuer les effets possibles de l'aquaculture sur les écosystèmes aquatiques;
- 20 millions de dollars seront affectés au Programme coopératif de recherche-développement en aquaculture (PCRDA) dans le cadre duquel le MPO s'associera avec l'industrie en finançant des projets de R. et D. en vue d'améliorer l'innovation et la productivité du secteur;
- 20 millions de dollars visant à renforcer les mesures du Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques (PCCSM) afin d'assurer l'innocuité et la qualité des produits, augmentant d'autant la confiance des consommateurs et des marchés à l'égard des produits de l'aquaculture;
- 22,5 millions de dollars iront à l'amélioration de l'application des lois, règlements et politiques du MPO qui régissent l'aquaculture, surtout en ce qui a trait à la gestion de l'habitat et à la navigation.

Le financement a été accordé non seulement au MPO, mais également à Environnement Canada (EC) et à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Le MPO a reçu 60 millions de dollars, EC, 10 millions de dollars et l'ACIA, 5 millions de dollars. Les fonds affectés au MPO par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) étaient des crédits votés permanents. La présente vérification ne porte que sur le volet du PAD affecté au MPO, ce qui constitue 12 millions de dollars par exercice.

Objectifs et portée

Le mandat original de la présente mission de vérification faisait mention d'un examen approfondi du cadre de contrôle de la gestion financière du PAD et du degré de conformité avec les contrôles financiers énoncés aux articles 32, 33 et 34 de la *Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP)*. Au cours de l'étape de planification initiale, nous avons relevé d'importantes erreurs de codification des données budgétaires et de dépenses du PAD dans les systèmes financiers du Ministère. Ces insuffisances dans la piste de vérification ont permis de conclure qu'il ne serait pas rentable d'entreprendre une vérification en fonction du mandat original. Le but

et l'objectif de la vérification ont été révisés comme suit : déterminer dans quelle mesure les contrôles associés à la budgétisation, à l'utilisation et à la déclaration des fonds du PAD sont suffisants pour assurer l'intégrité financière du Programme.

La portée de la vérification comprenait un examen des renseignements et des documents financiers entre avril 2000 et mars 2005. La vérification n'avait pas pour but l'examen complet du cadre de contrôle de la gestion du PAD ni la certification des fonds affectés au PAD.

Constatations clés

En avril 2001, un cadre conjoint de reddition de comptes et de rapport sur le rendement énonçant les principaux indicateurs de rendement, les rôles et responsabilités, les affectations budgétaires et les exigences en matière de rapport au MPO, a été présenté au SCT. De plus, une structure de codification précise a été conçue pour rendre compte au MPO de toutes les sommes consacrées au PAD. La vérification a révélé que les contrôles financiers propres à ce programme avaient d'importantes lacunes.

- Un nombre important d'écritures budgétaires et de dépenses afférentes au PAD étaient mal codifiées dans le système ministériel de comptabilité financière.
- Le SCT a versé 56,1 millions de dollars en salaires et en fonctionnement et entretien (F et E) et 3,9 millions de dollars en avantages sociaux au cours de la période quinquennale se terminant par l'exercice 2004-2005. En appliquant la structure de codage officielle du PAD pour distinguer les fonds du PAD, le système financier ministériel a indiqué que 42 millions de dollars avaient été consacrés au PAD et que 36,9 millions de dollars avaient été utilisés. Au cours de la période, les coûts budgétés sont inférieurs de 14,1 millions par rapport aux montants alloués et les coûts utilisés sont de 19,2 millions de dollars inférieurs par rapport aux montants alloués.
- L'équipe de vérification s'est concentrée sur un exercice représentatif, l'exercice 2003-2004, pour déterminer la nature particulière des importants écarts entre les fonds alloués au PAD et les fonds déclarés budgétés et utilisés dans le système ministériel de comptabilité financière. L'écart déclaré dans l'exercice 2003-2004 entre les fonds alloués au PAD et ceux utilisés était d'environ 2,8 millions de dollars.
- À la suite de discussions approfondies avec les régions, l'équipe de vérification a pu réconcilier la plus grande partie de cet écart, la faisant passer de 2,8 millions de dollars à 467 300 dollars.
- En admettant la mauvaise codification des transactions financières associées au PAD, la majeure partie de ces 467 300 dollars de l'exercice 2003-2004 peut, selon toute vraisemblance, être attribuable à une mauvaise codification. Les régions ont confirmé que ces pratiques de codification détaillées dans l'analyse des structures de dépenses du PAD en 2003-2004, étaient utilisées de la même manière au cours des autres exercices du Programme, ce qui expliquerait une grande partie des écarts entre les fonds alloués au PAD et les fonds budgétés et utilisés au cours des autres exercices du PAD.
- L'autorité fonctionnelle ministérielle de la Gestion de l'aquaculture, le Bureau de l'aquaculture durable (BAD) et maintenant la Direction générale de la gestion de l'aquaculture (DGGA), n'a pu exercer de contrôle adéquat sur les fonds affectés au PAD.
- Le rôle des coordonnateurs régionaux de l'aquaculture à l'appui de l'autorité fonctionnelle de la DGGA manque de clarté et d'orientation.

- Les rapports sur le rendement du PAD étaient insuffisants, puisqu'ils ne faisaient état d'aucune exigence en matière de comptabilisation de l'utilisation des fonds du PAD. Le BAD n'a produit qu'un seul rapport sur le PAD à l'exercice 2001-2002. Dans ce rapport, rien ne portait sur l'utilisation réelle des fonds du PAD.
- Nous n'avons trouvé aucun mécanisme de surveillance systématique continue de l'utilisation des fonds du PAD ni de conformité à la structure de codage financier établie du PAD.
- Les fonds du PAD ne représentent qu'une partie du financement total de l'aquaculture au sein du MPO. Ce qui a donné lieu à un manque d'orientation et d'engagement de la part des régions à suivre individuellement le financement du PAD.

Recommandations clés

Voici les recommandations de la vérification :

- Réaffirmer le rôle de la DGGA à titre d'autorité fonctionnelle ministérielle pour la gestion de l'aquaculture, et le soutien de ce rôle fonctionnel par les coordonnateurs régionaux de l'aquaculture.
- Veiller à ce que la codification des fonds affectés aux activités du PAD soit facilitée et à ce que tous les intervenants au processus de budgétisation et d'utilisation des fonds à l'appui du PAD comprennent la codification de ces fonds et s'engagent à bien la faire.
- Déterminer si la structure de codification de la gestion financière du PAD devrait être élargie pour inclure toutes les ressources budgétées et affectées à l'aquaculture. Le financement du PCRDA continuerait d'être visible à titre d'entité distincte émanant de la contribution de l'industrie aux projets du MPO.
- Élaborer des ententes sur les niveaux de services entre les sous-ministres adjoints qui participent au Programme d'aquaculture et les directeurs généraux régionaux pour veiller à ce que chacun rende des comptes à l'égard :
 - des engagements clés de l'aquaculture en vue d'appuyer l'exécution du Plan d'aquaculture du ministre des Pêches et des Océans;
 - de la budgétisation et de l'utilisation des fonds à l'appui de l'Aquaculture;
 - de la cohérence nationale en matière de rapports sur l'utilisation du financement de l'aquaculture.

2.0 INTRODUCTION

2.1 CONTEXTE

En 1995, le gouvernement lançait la Stratégie fédérale de développement de l'aquaculture (SFDA) pour créer un contexte économique et réglementaire dans lequel l'aquaculture pourrait prospérer, tout en continuant d'assurer au public sa sécurité. En 1998, le ministère des Pêches et des Océans a nommé un commissaire au développement de l'aquaculture qui se fait le champion de l'industrie de l'aquaculture auprès de l'administration fédérale.

Le Programme d'aquaculture durable (PAD), qui a commencé à l'automne 2000, émane de ces initiatives précédentes et donne suite aux consultations auprès de l'industrie et des intervenants de l'aquaculture visant à établir les priorités et défis du développement de l'industrie, tout en maintenant la confiance et la sécurité du public, de même que la protection du milieu marin. Il s'agit d'un programme ambitieux qui requiert une approche de gestion horizontale intégrée.

2.2 DESCRIPTION DU PROGRAMME

Les objectifs du PAD visent à favoriser la croissance d'une industrie de l'aquaculture canadienne durable et compétitive à l'échelle mondiale et à accroître la confiance de la population envers l'aquaculture. Pour atteindre de tels objectifs, le PAD se compose de nombreux éléments, dont plusieurs offrent un financement additionnel à des secteurs existants axés sur une aquaculture durable, ainsi qu'à d'autres nouveaux secteurs. Ces éléments sont les suivants :

1. sciences et recherche-développement – fournir un financement additionnel à la recherche en sciences biologiques au sein du MPO et à la recherche en sciences de l'environnement au sein du MPO et d'EC, et financer le nouveau Programme coopératif de recherche-développement en aquaculture (PCRDA) qui effectue de la recherche sous contrat financée conjointement par le MPO et le secteur privé;
2. santé humaine – fournir un financement additionnel au MPO, à EC et à l'ACIA pour appuyer le Programme canadien de contrôle sanitaire des mollusques (PCCSM);
3. cadre réglementaire – fournir un financement additionnel au MPO pour appuyer des applications aux termes de la *Loi sur la protection des eaux navigables* (LPEN) en matière de sécurité maritime, ainsi qu'un financement additionnel au MPO et à EC pour appuyer la gestion de l'habitat de l'aquaculture;
4. cadre de gestion – fournir un nouveau financement au MPO pour appuyer les initiatives visant à donner plus de cohérence aux politiques et aux programmes et pour mettre sur pied le BAD.

Collectivement, ces éléments visent à créer un programme intégré, avec des éléments qui s'épaulent mutuellement pour appuyer le développement continu d'une industrie d'aquaculture canadienne qui sera durable à long terme.

[Section coupée en vertu de a.69 (1)(g) re (c) de AIPRP] Les fonds ont été répartis entre le MPO, EC et l'ACIA. Bien que la présente vérification porte sur le volet du MPO, l'ensemble du Programme est présenté ci-après à titre d'information pour mieux situer le contexte. Le Programme comporte trois éléments : amélioration du cadre réglementaire et de gestion, sciences

et recherche-développement (R. et D.); et des mesures visant à aborder les questions de santé humaine. Ces trois éléments se composent des six domaines de programme suivants :

Élément	Objectif	Niveau de financement
Amélioration du cadre réglementaire et de gestion		
Cohérence des politiques et des programmes	Maintenir le Bureau de l'aquaculture durable au sein du MPO, ce qui donne une orientation fédérale soutenue aux éléments du programme de l'aquaculture et aux activités connexes du MPO et des partenaires stratégiques.	1,75 M\$ et 12 ETP en 2000-2002 1,5 M\$ et 12 ETP en 2002-2003 1 M\$ et 9 ETP en 2003-2004 et par la suite
Sécurité maritime	Prendre des mesures afin de moderniser, préciser, simplifier et renforcer les enjeux stratégiques et réglementaires en matière d'aquaculture liés à la <i>Loi sur la protection des eaux navigables</i> (LPEN) et soutenir l'approbation et la surveillance des travaux et des emplacements aquacoles en vertu de la LPEN.	1,5 M\$ et 18 ETP en 2000-2001 et en 2001-2002 1,25 M\$ et 16 ETP en 2002-2003 et par la suite Fonds autorisés par le SM aux DGR et au commissaire, GCC
Gestion de l'habitat	Se pencher sur les enjeux stratégiques et réglementaires afin de maintenir un environnement aquatique sain et productif.	1,5 M\$ (en continu) • 1,25 M\$ et 13 ETP pour le MPO Ressources distribuées par la Gestion de l'habitat 0,25 M\$ et 2,5 ETP pour EC
Sciences et recherche et développement		
Sciences biologiques et environnementales	Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de recherches scientifiques environnementales et biologiques pour promouvoir la durabilité	2,75 M\$ en continu • 2,5 M\$ et 16 ETP pour le MPO – administrés par le Comité national pour la coordination du MPO pour le Programme de sciences environnementales

	environnementale de l'industrie de l'aquaculture.	<ul style="list-style-type: none"> 0,25 M\$ mais aucun ETP pour EC
Programme coopératif de recherche-développement en aquaculture (PCRDA)	Géré par le MPO afin de fournir des fonds pour des projets de R. et D. qui sont proposés et financés conjointement avec des partenaires du secteur privé.	3,5 M\$ en 2000-2001 passant à 4,5 M\$ en 2003-2004 et par la suite Aucun ETP Administrés par le Secteur des sciences du MPO
Santé humaine		
Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques (PCCSM)	Renforcer des mesures visant à assurer l'innocuité et la qualité des poissons et des produits des poissons, afin d'accroître la confiance du consommateur et des marchés envers les produits de l'aquaculture.	4 M\$ en continu <ul style="list-style-type: none"> 1,5 M\$ et 14 ETP pour le MPO 1,5 M\$ et 6,5 ETP pour EC 1 M\$ et 5,3 ETP pour l'ACIA

2.3 OBJECTIFS ET PORTÉE

Objectifs

Le mandat original de la présente mission de vérification faisait mention d'un examen approfondi du cadre de contrôle de la gestion financière du PAD et du degré de conformité avec les contrôles financiers énoncés aux articles 32, 33 et 34 de la *Loi sur la gestion de finances publiques*. Au cours de l'étape de planification initiale, nous avons relevé des erreurs de codification des données budgétaires et de dépenses du PAD dans les systèmes financiers du Ministère. Ces insuffisances dans la piste de vérification ont permis de conclure qu'il ne serait pas rentable d'entreprendre une vérification en fonction du mandat original. Le but et l'objectif de la vérification ont été révisés comme suit : déterminer dans quelle mesure les contrôles associés à la budgétisation, à l'utilisation et à la déclaration des fonds du PAD sont suffisants pour assurer l'intégrité du Programme.

Portée

La vérification a porté sur la budgétisation, l'utilisation et la déclaration des fonds associés au PAD. Elle était axée sur le financement de la période quinquennale initiale du PAD qui s'est terminée en mars 2005. La vérification n'avait pas pour but l'examen complet du cadre de contrôle de la gestion du PAD ni la certification des fonds affectés en vertu du PAD.

2.4 MÉTHODE ET APPROCHE

Méthode

L'équipe de vérification a effectué une analyse détaillée des données financières consignées dans le système financier du MPO.

De plus, l'équipe de vérification a colligé des renseignements par le biais d'entrevues dans toutes les régions et au sein de l'administration centrale. Des entrevues sur place ont été effectuées dans certaines régions et dans d'autres, les renseignements ont été colligés par le biais d'entrevues téléphoniques et de consultations des systèmes financiers centraux du MPO. Les politiques, lignes directrices, procédures, pratiques et contrôles en matière de budgétisation, d'utilisation et de déclaration des fonds du PAD ont fait l'objet d'un examen.

2.5 SECTEURS D'INTÉRÊT ET CRITÈRES DE VÉRIFICATION

Aperçu

Ce qui suit constitue un aperçu des secteurs d'intérêt et des critères de vérification approfondis par l'équipe de vérification pour évaluer la pertinence des contrôles financiers associés à la budgétisation, à l'utilisation et à la déclaration des fonds du PAD.

Les secteurs d'intérêt sont les grands thèmes qui décrivent les domaines jugés, au cours de l'étape de planification, les plus rentables au regard de la présente vérification. Chaque secteur d'intérêt est accompagné de critères de vérification qui ont servi à évaluer la pertinence du cadre de contrôle financier.

1. Secteur d'intérêt : cadre global de contrôle de la gestion financière du volet ministériel du PAD

Critère de vérification

- 1.1. *Cadre conjoint de reddition de comptes et de rapport sur le rendement* – créé, approuvé par la gestion et mis en œuvre.
- 1.2. *Normes* – politiques, procédures et lignes directrices financières établies, documentées, approuvées et communiquées.
- 1.3. *Normes sous surveillance* – vérifier que les normes sont mises à jour pour assurer leur pertinence.
- 1.4. *Rôles et responsabilités* – définis et communiqués.
- 1.5. *Surveillance* – veiller à ce que les pratiques de gestion financières soient cohérentes dans l'ensemble du PAD.

2. Secteur d'intérêt : budgétisation, justification et communication de l'information financière du volet ministériel du PAD

Critère de vérification

- 2.1. *Cadre* – les besoins en matière de présentation de rapports sont identifiés et établis.
- 2.2. *Préparation* – examen périodique des rapports en vue de leur exhaustivité, de leur exactitude et de leur conformité.

- 2.3. *Approbation* – les cadres supérieurs étudient et approuvent les rapports.
- 2.4. *Communication* – les attentes et résultats sont communiqués au personnel.
- 2.5. *Conventions comptables* – définies et communiquées.
- 2.6. *Classification des données* – définie, documentée et utilisée. Des politiques sont en place.
- 2.7. *Exigences en matière de rapport* – mises en œuvre conformément au *Cadre conjoint de reddition de comptes et de rapport sur le rendement* présenté au SCT.

3.0 OBSERVATIONS

3.1 SURVOL DE L'ANALYSE DES STRUCTURES BUDGÉTAIRES ET DE DÉPENSES

Une structure de codification spéciale a été établie pour le Programme d'aquaculture durable (PAD) lorsque les premiers fonds ont été affectés au MPO au cours de l'exercice 2000-2001. Les lignes directrices financières du PAD ne consistaient qu'en une simple structure de codification pour suivre les budgets et les dépenses. Les fonds ont été répartis en deux catégories majeures : salaires et fonctionnement et entretien (F et E). La structure de codification utilise le code d'affectation 110 pour les salaires et le code d'affectation 120 pour les F et E, pour la grande majorité des transactions salariales et de F et E du MPO. Pour le PAD, un code de projet spécial, le 90300, a été assigné aux budgets et dépenses liés au PAD. Par mesure supplémentaire de distinction des transactions du PAD, le code d'affectation spécial 121, a remplacé le code 120, pour la comptabilisation des postes budgétaires et de dépenses de F et E reliés au PAD.

Les agents financiers régionaux connaissent la structure de codification ci-dessus. Toutefois, la codification des transactions réelles est effectuée par le centre de responsabilité pour qui le respect des conventions de codification est moins évident. On n'a pas, au cours de la première année du PAD, fermement insisté sur l'importance d'utiliser la structure de codification financière propre au PAD.

L'équipe de vérification a obtenu du système financier ministériel (ABACUS), différents rapports financiers sur l'ensemble des montants budgétés et affectés entre les exercices 2000-2001 et 2004-2005, afin de suivre l'affectation approximative de 12 millions de dollars par année. Notre analyse a révélé que le SCT avait fourni 56,1 millions de dollars en crédits salariaux et de F et E et 3,9 millions de dollars pour les plans d'avantages sociaux des employés, pour un total de 60 millions de dollars. Le système financier ministériel n'expliquait que 42 millions de dollars en budgets affectés au PAD au sein du Ministère et 37 millions de dollars en dépenses réelles. Les tableaux 1 et 2 en annexe, indiquent clairement qu'au cours de la période de cinq ans, les sommes budgétés affectées et consignées dans le système du MPO sont largement inférieures aux sommes reçues du SCT.

L'équipe de vérification a effectué une analyse détaillée d'un exercice pour déterminer la nature exacte des écarts. L'équipe de vérification a choisi d'analyser en détail l'exercice 2003-2004 jugé représentatif du PAD, afin de déterminer la cause des écarts marqués entre les fonds affectés en vertu du PAD et les montants consignés dans le système financier du MPO. Cette analyse a fourni la preuve d'une dérogation par rapport à la structure de codification financière officielle établie pour le PAD qui explique en grande partie l'écart relevé à l'origine entre les fonds affectés au PAD et ceux budgétés et utilisés.

La section 3.2 qui suit décrit en détail la nature des anomalies de codification financière à l'origine de la quasi-totalité de la sous-déclaration des fonds du PAD budgétés et utilisés, comparativement à l'allocation originale du SCT.

3.2 PRINCIPAL DOMAINE D'ÉCART – INSUFFISANCE DE COMPRÉHENSION ET D'UTILISATION DE LA STRUCTURE DE CODIFICATION OFFICIELLE DU PAD

Comme il a été mentionné précédemment, l'exercice 2003-2004 a été jugé le plus approprié pour faire l'objet d'une analyse approfondie de la structure des dépenses du PAD. L'équipe n'a pas jugé l'exercice 2000-2001 représentatif, puisqu'il marquait le début du PAD et que les fonds n'ont été affectés au MPO qu'au milieu de l'exercice. Elle n'a pas non plus jugé le deuxième exercice représentatif, étant donné que les fonds affectés aux régions en vertu de l'élément PCRDA du PAD n'ont été approuvés qu'après septembre 2001. Étant donné l'affectation tardive du PCRDA, 1,4 million de dollars a été reporté à l'exercice 2002-2003, le rendant de ce fait non représentatif. Le dernier exercice du programme (2004-2005) n'était pas terminé lorsque la vérification a été entreprise. En outre, il n'y avait aucune transaction budgétaire financière ou de dépense codée contre le PAD pour le secteur de la Garde côtière canadienne (GCC), puisque le volet de la GCC avait été transféré à Transports Canada.

L'équipe de vérification a obtenu une copie du modèle de financement annuel du PAD, fournie en annexe au tableau 3. Ce modèle établit les différentes entités organisationnelles au sein du MPO, de même que d'autres organismes du gouvernement fédéral qui reçoivent des fonds du PAD.

L'équipe de vérification a entrepris d'analyser les structures budgétaires et de dépenses du PAD en rapport avec les fonds affectés officiellement au Programme. Les facteurs déterminants clés officiellement reconnus pour la comptabilisation des fonds du PAD, nommément le code d'affectation 121 et le code de projet 90300, ont servi à identifier les fonds budgétés et utilisés en regard du PAD. Les tableaux 4 et 5 en annexe font ressortir les écarts entre l'affectation du SCT, l'allocation budgétaire du MPO et les dépenses réelles consignées sous les postes salaires et F et E, par secteur et par région, pour l'exercice 2003-2004. Le tableau 5 témoigne de la pratique d'affectation initiale de tous les fonds associés au PCRDA au secteur des Sciences de l'administration centrale et la réaffectation subséquente de ces mêmes fonds aux régions.

Un examen des crédits salariaux alloués par rapport à ceux utilisés révèle que dans toutes les régions, sauf dans les Maritimes, on avait déclaré davantage de crédits salariaux utilisés que ce qui avait été affecté. Dans la région des Maritimes, une somme de 145 000 dollars affectée à la Gestion des pêches et une autre de 238 700 dollars allouée à la GCC, provenant des fonds du PAD, ne portaient pas le code 90300 relatif au projet du PAD, mais bien le code de projet 00000, annulant le lien vers le PAD dans le système financier ministériel. Toutes régions confondues, il résulte un écart positif net de 19 400 dollars entre les crédits salariaux alloués et les sommes réellement utilisées.

En revanche, la structure de financement des F et E est toute autre, alors qu'on a déclaré avoir utilisé environ 2,8 millions de dollars de moins que ce qui avait été alloué. L'équipe de vérification a étudié l'écart des F et E par région. À l'instar du tableau 5, le tableau 6 porte sur l'affectation du SCT aux fins des F et E par région et sur la réaffectation des fonds du PCRDA aux régions par l'administration centrale.

Des entrevues menées dans les régions au sujet de ces différences ont permis de déduire qu'une grande partie de l'écart entre les fonds alloués au PAD et les fonds budgétés et utilisés pouvait être liée au volet PCRDA du programme administré par le Secteur des sciences.

Pour mieux se concentrer sur la structure des dépenses du PCRDA, l'équipe de vérification a d'abord effectué une analyse détaillée des dépenses des régions du Pacifique et des Maritimes à l'égard du PCRDA. Cette analyse a permis de déterminer qu'un facteur majeur à l'origine des écarts entre les crédits de F et E affectés au PCRDA régional et les fonds budgétés et affectés, était la mauvaise codification des transactions au moment de la conversion des crédits de F et E en crédits salariaux. Une telle conversion était nécessaire puisque les fonds consacrés au PCRDA étaient uniquement des crédits de F et E, alors que des crédits salariaux étaient requis pour les projets du PCRDA. Les régions n'ont pas attribué aux crédits salariaux le code spécial de projet supplémentaire du PAD, le 90300, parce qu'elles utilisaient le champ du code de projet pour suivre les divers projets du PCRDA. Par conséquent, les crédits de F et E convertis en crédits salariaux n'étaient plus officiellement liés au PAD par le code de projet 90300 dans le Système de rapports financiers du Ministère.

La région du Pacifique a codé tous les crédits de F et E convertis en crédits salariaux au moyen d'un code de projet 00000. Dans cette région, 256 000 dollars des fonds du PCRDA ont été mal codifiés au moment de la conversion des crédits de F et E en crédits salariaux, ce qui a contribué à réduire d'autant les fonds affectés au PAD. De plus, la région du Pacifique a réaffecté 129 000 dollars du financement du PCRDA à des projets externes au PAD pour couvrir des manques à gagner régionaux généraux, ainsi que 285 000 dollars du PCRDA à un projet prioritaire sur le pou du poisson. Le projet sur le pou du poisson, bien qu'il n'ait pas été jugé faire partie du PAD, était auxiliaire au programme global d'aquaculture.

Dans la région des Maritimes, les crédits de F et E convertis en crédits salariaux ont été consignés au moyen des codes de projet du PCRDA propres à la région qui ont remplacé le code de projet 90300. Les régions du Golfe, de Terre-Neuve, du Québec et du Centre et de l'Arctique ont également confirmé que les fonds convertis en crédits salariaux avaient été consignés sous des codes de projet du PCRDA propres à la région pour établir le lien entre ces fonds et le PAD.

En sachant que les crédits salariaux du PCRDA avaient été consignés sous des codes de projet propres à chaque région, l'équipe de vérification a pu produire un rapport spécial à partir du système financier ministériel pour déceler le budget et l'utilisation des crédits salariaux dépensés, en fonction des codes propres au projet du PCRDA et, par conséquent, afférents au PAD. Aux termes de cette analyse, l'équipe de vérification a relevé une somme additionnelle de 1,279 million de dollars en crédits salariaux relatifs au PAD. Au moyen du facteur de conversion de 20 p. 100, cette somme de 1,279 million de dollars en crédits salariaux a été reconvertie au 1,535 million de dollars alloué à l'origine aux F et E.

En tenant compte du fait que la somme de 1,535 million de dollars de crédits de F et E a été convertie en crédits salariaux afférents au PAD grâce à des codes de projet uniques, l'écart entre les fonds du PAD consacrés aux crédits de F et E et ceux utilisés n'est plus de 2,8 millions de dollars, mais plutôt de 1,521 million de dollars. Par ailleurs, l'analyse détaillée de la structure des dépenses du PAD dans la région du Pacifique, comme il a été mentionné précédemment, peut expliquer une somme additionnelle de 670 000 dollars de l'écart. La mauvaise codification des crédits salariaux de la GCC et de la Gestion des pêches de la région des Maritimes, soit l'utilisation du code de projet 00000 plutôt que le code 90300, mentionnée précédemment, explique une autre somme de 383 700 dollars. Lorsque l'on tient compte de toutes ces occurrences connues de mauvaise codification et de réaffectation à l'égard du PAD, le montant

global des fonds du PAD qui ne pouvaient être justifiés passe des 2,8 millions de dollars identifiés à l'origine au moyen de la structure de codification officielle du PAD à 467 300 dollars.

En admettant la mauvaise codification des transactions financières associées au PAD, la majeure partie de ces 467 300 dollars de l'exercice 2003-2004 peut, selon toute vraisemblance, être attribuable à une mauvaise codification. Les régions ont confirmé que ces pratiques de codification détaillées dans l'analyse des structures de dépenses du PAD en 2003-2004, étaient utilisées de la même manière au cours des autres exercices du Programme, ce qui pourrait expliquer une grande partie des écarts entre les fonds alloués au PAD et les fonds budgétés et utilisés au cours des autres exercices du PAD.

Conclusion

Une partie importante des écarts entre l'affectation des fonds du PAD et les montants consignés officiellement dans le système financier du MPO sous le code d'affectation 121 et le code de projet 90300 se rapporte à la codification des transactions financières liées au PCRDA. Le facteur ayant le plus contribué aux écarts est la conversion des crédits de F et E en crédits salariaux sans l'application du code de projet 90300 assigné conjointement avec le code 110 d'affectation des crédits salariaux. Toutefois, lorsque des codes de projet du PCRDA propres à chaque région sont utilisés pour établir le lien entre les crédits salariaux et le PCRDA, la quasi-totalité de l'écart peut être justifiée.

D'autres anomalies de codification relevées au cours de la vérification, outre celles afférentes au PCRDA, contribuent à rendre moins clair le volume de crédits de F et E et salariaux budgétés et dépensés en vertu du PAD. Si les codes de projets du PCRDA propres à chaque région avaient été reconnus partie intégrante de la structure de codage financier établie du Ministère, les efforts consacrés au suivi des ressources afférentes au PAD auraient été grandement facilités.

Les éléments de preuve accumulés au cours de la présente vérification laissent supposer que l'écart relevé au chapitre des fonds alloués, budgétés et dépensés dans le cadre du PAD émane d'un manque de reconnaissance formelle des pratiques régionales de codification du PCRDA, de même que du non-respect de la structure de codification financière établie pour le PAD.

Le manque de respect de la structure établie de codification du PAD n'a pas été relevé tout au long des cinq premières années du Programme. Cela inclut également l'utilisation de codes de projet du PCRDA propres à chaque région pour suivre les crédits salariaux, une pratique qui n'a jamais été officiellement reconnue comme partie intégrante de la structure de codage financier du PAD. Une telle faiblesse du contrôle témoigne de la faiblesse globale du cadre de contrôle de la gestion financière du PAD. Ces faiblesses sont décrites en détail dans la section suivante – Faiblesses du Cadre de contrôle de la gestion financière du PAD.

3.3 FAIBLESSES DU CADRE DE CONTRÔLE DE LA GESTION FINANCIÈRE DU PAD

Aperçu

Les ministres des trois ministères en question devaient établir un processus de surveillance continue à l'égard des initiatives financées par le Programme au sein de leur ministère respectif. Il fallait, qu'un cadre conjoint de reddition de comptes et de rapport sur le rendement, énonçant notamment les principaux indicateurs de rendement ainsi que les rôles et responsabilités des partenaires, soit élaboré et mis en œuvre par le Bureau d'aquaculture durable (BAD) du MPO.

Par conséquent, le BAD, en collaboration avec des partenaires clés, dont EC, l'ACIA, le Bureau du Commissaire au développement de l'aquaculture (BCDA) et la Direction générale de la vérification et de l'évaluation (DGVE) du MPO, ont présenté au SCT en avril 2001, un cadre conjoint de reddition de comptes et de rapport sur le rendement qui établit les fondements des exigences en matière de rapport.

Un examen annuel devait être entrepris par une entité de gouvernance du Programme pour faire état des progrès accomplis dans chacun des éléments ou secteurs du Programme, par rapport aux énoncés des résultats établis dans le cadre conjoint de reddition de comptes et de rapport sur le rendement. L'entité de gouvernance (le Conseil national de gestion du PAD) a été par la suite tenue d'identifier les éléments ou secteurs du Programme qui n'atteignaient pas leurs buts et de faire des recommandations d'amélioration, y compris la réaffectation de fonds d'un élément ou secteur du Programme à un autre, si nécessaire.

Constatations

La structure de gestion du MPO à l'égard du Programme d'aquaculture durable est très complexe, étant donné qu'elle couvre de nombreuses branches d'activités au sein de cinq secteurs et de six régions. En général, le montant global du PAD était payable chaque année directement aux organismes des régions et de l'administration centrale dévoués au PAD comme partie de leurs crédits votés respectifs.

Le BAD était chargé de développer et de coordonner la gestion horizontale et l'intégration de la mise en œuvre du PAD. L'équipe de vérification a conclu que le manque de contrôles à l'égard des fonds du PAD peut être directement attribuable aux faiblesses de l'exercice d'autorité fonctionnel sur le Programme. L'autorité fonctionnelle ministérielle de la gestion de l'aquaculture, le BAD et maintenant la Direction générale de la gestion de l'aquaculture (DGGGA), n'a pas été en mesure d'exercer des contrôles suffisants sur les fonds affectés au PAD. Voici les principales causes à l'origine de ce manque de contrôle.

- ***Manque de clarté et d'orientation à l'égard du rôle des coordonnateurs régionaux de l'aquaculture à l'appui de l'autorité fonctionnelle du BAD en matière d'aquaculture*** – Les coordonnateurs régionaux de l'aquaculture (CRA) n'ont pas été financés à même les fonds au regard du PAD régional versés aux régions, mais financés par les régions en fonction du risque. De plus, sur le plan organisationnel, les CRA sont situés dans divers secteurs des régions. Par conséquent, la communication et les relations entre l'autorité fonctionnelle ministérielle de l'aquaculture, le BAD et les CRA étaient en général déficientes.

- ***Insuffisance de rapports officiels sur le rendement du PAD*** – En vertu du cadre conjoint de reddition de comptes et de rapport sur le rendement établi au lancement du PAD, il devait y avoir des rapports annuels pour faire état des progrès accomplis à l'égard PAD. Il n'y a eu aucun rapport sur le rendement pour l'exercice 2000-2001 parce que le financement du PAD n'a été versé qu'au milieu de l'exercice. Le BAD, après une vaste consultation auprès des régions et des secteurs, a élaboré des gabarits de rapports améliorés pour l'exercice 2001-2002.

Le rapport sur le rendement de 2001-2002 consistait en un document exhaustif faisant ressortir les objectifs, les extrants et les résultats escomptés ainsi que les réalisations du Ministère. Il présentait également les enjeux et défis, de même que les sommes budgétées par secteur pour le programme quinquennal. Le rapport ne permettait toutefois pas de comparer les dépenses réelles aux budgets alloués des deux premiers exercices du PAD. Le rapport a été présenté au Comité de gestion du ministériel (CGM) et au SCT en 2003.

Le BAD n'a produit aucun autre rapport annuel sur le PAD. Le seul autre rapport produit était une analyse de rentabilisation ébauchée en 2003, préparée par le BAD pour justifier les augmentations de ressources à la fois dans les régions et les secteurs, en vue d'aborder les besoins de financement non comblés perçus.

- ***Absence de surveillance systématique continue de l'utilisation des fonds du PAD et non-respect de la structure de codification du PAD*** – Comme il a été mentionné précédemment, il y a eu un seul rapport annuel officiel sur le PAD, mais il ne contenait aucun renseignement sur l'utilisation des fonds. Aucun système de surveillance financière adéquat n'a été mis en place pour surveiller et suivre l'utilisation des fonds du PAD par les régions. Si un tel système avait été mis en place, le problème de non-respect de la structure de codification du PAD aurait été soulevé dès les premières années du Programme et corrigé.
- ***Le financement du PAD ne représente qu'une partie du financement total de l'aquaculture*** – La contribution régionale totale axée sur le risque pour l'aquaculture a augmenté de façon significative comparativement au financement annuel du PAD qui est passé de 11 M\$ à 12 M\$. Le financement ministériel total de l'aquaculture est maintenant évalué entre 22 et 24 M\$, sans exagérations. Le fait que le financement du PAD ne représente que quelque cinquante pour cent des dépenses ministérielles totales pour l'Aquaculture explique en partie le manque d'orientation et d'engagement des régions à l'égard du suivi distinct des fonds du PAD.

Conclusion

Le manque de contrôles à l'égard de la comptabilisation des dépenses des fonds consacrés au PAD est à l'origine de l'incapacité du BAD d'exercer une autorité fonctionnelle sur cet aspect du Programme. Aucun système de surveillance financière n'a été mis en place pour assurer le respect de la structure établie de codification du PAD. Par conséquent, les renseignements relatifs au PAD contenus dans les systèmes financiers officiels du Ministère sont inexacts ou risquent d'être mal interprétés.

Le PAD ne récolte actuellement qu'environ la moitié de tous les fonds ministériels consacrés au soutien de la fonction de gestion de l'aquaculture. Étant donné que l'architecture des activités de programme du MPO met largement l'accent sur l'ensemble du Programme d'aquaculture, il serait éventuellement plus important d'effectuer la surveillance et de rendre compte avec précision de la totalité de l'initiative ministérielle d'aquaculture, plutôt que du seul PAD. Si une telle approche plus générale de surveillance du budget et des dépenses de gestion de l'aquaculture était adoptée, il demeurerait tout aussi important d'être en mesure d'identifier le PCRDA au sein du Programme d'aquaculture, en raison des contributions de l'industrie aux projets connexes au PCRDA.

3.4 RECOMMANDATIONS

Recommandation 1

Le sous-ministre devrait réaffirmer le rôle du directeur exécutif, Gestion de l'aquaculture, à titre d'autorité fonctionnelle ministérielle pour l'aquaculture, et le soutien de ce rôle fonctionnel par les coordonnateurs régionaux de l'aquaculture.

Recommandation 2

Le directeur exécutif, Gestion de l'aquaculture, en collaboration avec le directeur général, Finances et le directeur général, Planification et coordination des programmes, Gestion des pêches et de l'aquaculture, devraient veiller à l'adoption d'une méthode officiellement reconnue pour faciliter le suivi des crédits salariaux du PCRDA. Ils devraient en outre s'assurer que tous les intervenants au processus de budgétisation et d'utilisation des fonds à l'appui de l'aquaculture comprennent la codification de ces fonds et s'engagent à bien la faire.

Recommandation 3

Le directeur exécutif, Gestion de l'aquaculture, en collaboration avec le directeur général, Finances et le directeur général, Planification et coordination des programmes, Gestion des pêches et de l'aquaculture, devrait déterminer si la structure de codification de la gestion financière du programme actuel d'aquaculture durable devrait être élargie pour inclure toutes les ressources budgétées et affectées à l'aquaculture. Le financement du PCRDA continuerait d'être visible à titre d'entité distincte émanant de la contribution de l'industrie aux projets du MPO.

Recommandation 4

Le directeur exécutif, Gestion de l'aquaculture, devrait coordonner l'élaboration d'ententes sur les niveaux de services entre les sous-ministres adjoints qui participent au Programme d'aquaculture et les directeurs généraux régionaux pour veiller à ce que chacun rende des comptes à l'égard :

- des engagements clés en matière d'aquaculture en vue d'appuyer l'exécution du Plan d'aquaculture du ministère des Pêches et des Océans;*

- *de la budgétisation et de l'utilisation des fonds à l'appui de l'aquaculture.*
- *de la cohérence nationale en matière de rapports sur l'utilisation du financement de l'aquaculture.*

4.0 PLAN D'ACTION DE LA GESTION

RECOMMANDATIONS	PLAN D'ACTION DE LA GESTION	AGENT DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ	ÉCHÉANCE INITIALE
<p>Recommandation 1</p> <p><i>Le sous-ministre devrait réaffirmer le rôle du directeur exécutif, Gestion de l'aquaculture, à titre d'autorité fonctionnelle ministérielle pour l'aquaculture, et le soutien de ce rôle fonctionnel par les coordonnateurs régionaux de l'aquaculture.</i></p> <p>Recommandation 2</p> <p><i>Le directeur exécutif, Gestion de l'aquaculture, en collaboration avec le directeur général, Finances et le directeur général, Planification et coordination des programmes, Gestion des pêches et de l'aquaculture, devrait veiller à l'adoption d'une méthode officiellement reconnue pour faciliter le suivi des crédits salariaux du PCRDA. Ils devraient en outre s'assurer que tous les intervenants au processus de budgétisation et d'utilisation des fonds à l'appui de l'aquaculture comprennent la codification de ces fonds et s'engagent à bien la faire.</i></p>	<p>Un plan d'action exhaustif sera préparé après avoir pris en compte tous les résultats de l'évaluation du PAD, ce qui devrait permettre de mieux définir la notion « autorité fonctionnelle ». En outre, cela fournira l'orientation nécessaire à la définition d'un rôle de la gouvernance de l'aquaculture clair pour la Direction générale de la gestion de l'aquaculture et le dossier de l'aquaculture au Ministère.</p> <p>On rédigera une note de service pour donner les grandes lignes de cette méthode devant permettre d'assurer un suivi adéquat des crédits salariaux du PCRDA.</p>	<p><i>La Direction générale de la gestion de l'aquaculture et la Direction générale de la planification et de la coordination des programmes de GPA</i></p> <p><i>La Direction générale de la gestion de l'aquaculture et la Direction générale de la planification et de la coordination des programmes de GPA, le DG des Finances et le DG p. i. des Sciences de l'aquaculture et des océans</i></p>	<p><u>31 octobre 2005</u></p>

RECOMMANDATIONS	PLAN D'ACTION DE LA GESTION	AGENT DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ	ÉCHÉANCE INITIALE
<p>Recommandation 3</p> <p><i>Le directeur exécutif, Gestion de l'aquaculture, en collaboration avec le directeur général, Finances et le directeur général, Planification et coordination des programmes, Gestion des pêches et de l'aquaculture, devrait déterminer si la structure de codification de la gestion financière du programme actuel d'aquaculture durable devrait être élargie pour inclure toutes les ressources budgétées et affectées à l'aquaculture. Le financement du PCRDA continuerait d'être visible à titre d'entité distincte émanant de la contribution de l'industrie aux projets du MPO.</i></p> <p>Recommandation 4</p> <p><i>Le directeur exécutif, Gestion de l'aquaculture, devrait coordonner l'élaboration d'ententes sur les niveaux de services (ENS) entre les sous-ministres adjoints qui participent au Programme d'aquaculture et les directeurs généraux régionaux pour veiller à ce que chacun rende des comptes à l'égard :</i></p> <p><i>- des engagements clés en matière</i></p>	<p><i>Après avoir consulté les autres secteurs et la Direction générale de la planification et de la coordination des programmes de GPA, la Direction générale de la gestion de l'aquaculture cherchera à obtenir une décision du CGM de mettre en oeuvre cette recommandation. Pour changer la structure de codage financier de la gestion et inclure toutes les ressources prévues au budget et consacrées à l'aquaculture, il faut d'abord obtenir l'approbation du CGM.</i></p> <p><i>Il est préférable d'attendre que les résultats de l'évaluation soient connus avant d'entreprendre des démarches à la suite de cette recommandation. Ces résultats aideraient à établir si l'on devrait prendre en compte, ou non, les ENS et à quel niveau elles devraient être établies (entre le directeur exécutif et les SMAs ou entre le SMA, GPA et les SMA). En concluant des ENS à ce niveau, la question de responsabilisation liée à la structure de rapports hiérarchique sera soulevée et on devra soumettre des éclaircissements à ce sujet.</i></p>		

RECOMMANDATIONS	PLAN D'ACTION DE LA GESTION	AGENT DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ	ÉCHÉANCE INITIALE
<p><i>d'aquaculture en vue d'appuyer l'exécution du Plan d'aquaculture du ministère des Pêches et des Océans;</i></p> <p><i>- de la budgétisation et de l'utilisation des fonds à l'appui de l'aquaculture.</i></p> <p><i>- de la cohérence nationale en matière de rapports sur l'utilisation du financement de l'aquaculture.</i></p>			

TABLEAU 1 : FINANCEMENT DU PAD PAR EXERCICE

Exercice	FINANCEMENT DU PAD (en millions de dollars)				
	Affectation du SCT	Budget du MPO	Écart	Dépenses	Écart
2000-2001		\$6,5	\$4,2	\$5,7	\$5,0
2001-2002	10,7	7,4	3,3	6,1	4,6
2002-2003	12,5	11,7	0,8	10,0	2,5
2003-2004	11,1	8,8	2,3	8,3	2,8
2004-2005	11,1	7,6	3,5	6,8	4,3
	<u>\$56,1</u>	<u>\$42,0</u>	<u>\$14,1</u>	<u>\$36,9</u>	<u>\$19,2</u>
	(Note 1)				

Note 1:

Les régimes d'avantages sociaux des employés s'élevaient à 3,9 millions de dollars au cours des 5 exercices du Programme, soit un total de 60 millions de dollars.

TABLEAU 2 : FINANCEMENT DU PAD – SALAIRES ET F ET E

FINANCEMENT DU PAD

(en millions de dollars)

Affectation du SCT

<u>Exercice</u>	<u>Salaires du SCT</u>	<u>F et E du SCT</u>	<u>Total du SCT</u>
2000-2001	\$4,0	\$6,7	\$10,7
2001-2002	4,0	6,7	10,7
2002-2003	4,0	8,5	12,5
2003-2004	4,0	7,1	11,1
2004-2005	4,0	7,1	11,1
	<u>\$20,0</u>	<u>\$36,1</u>	<u>\$56,1</u>

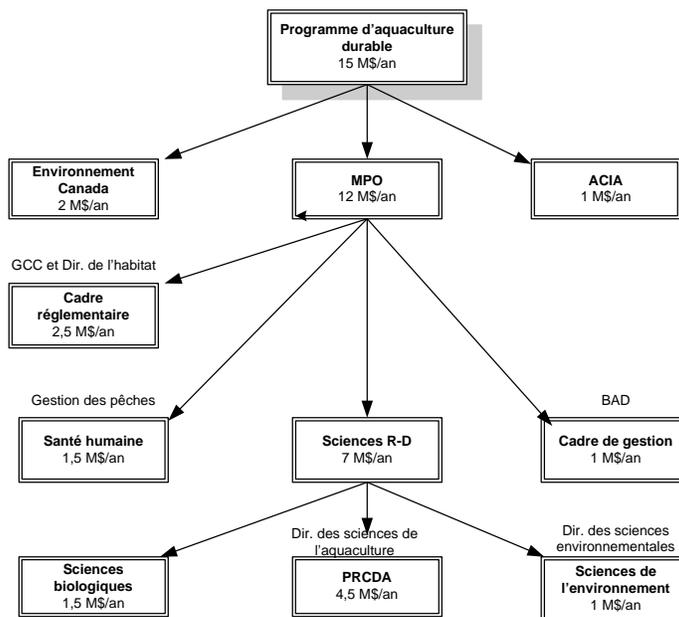
Budget du MPO

<u>Exercice</u>	<u>Salaires du MPO</u>	<u>F et E du MPO</u>	<u>Total du MPO</u>
2000-2001	\$2,4	\$4,1	\$6,5
2001-2002	2,7	4,7	7,4
2002-2003	4,4	7,3	11,7
2003-2004	4,0	4,8	8,8
2004-2005	2,2	5,4	7,6
	<u>\$15,7</u>	<u>\$26,3</u>	<u>\$42,0</u>

Dépenses RÉELLES

<u>Exercice</u>	<u>Salaires du MPO</u>	<u>F et E du MPO</u>	<u>Total du MPO</u>
2000-2001	\$1,5	\$4,2	\$5,7
2001-2002	3,2	2,9	6,1
2002-2003	4,1	5,9	10,0
2003-2004	4,0	4,3	8,3
2004-2005	2,2	4,6	6,8
	<u>\$15,0</u>	<u>\$21,9</u>	<u>\$36,9</u>

TABLEAU 3 : MODÈLE DE FINANCEMENT DU PAD



Affecté à :	Sciences biologiques		PCRDA		Sciences de l'environnement		
	ETP	*** F et E	Adm.	Projets	ETP	F et E	Projets
FRSSE							
Terre-Neuve	1,5	0,2 M\$	0,06 M\$	0,54 M\$	1	15 K\$	
Maritimes	2	0,3 M\$	0,06 M\$	0,54 M\$	1	15 K\$	
Golfe	1,5	0,2 M\$	0,06 M\$	0,54 M\$	**1	**15 K\$	
Québec	1,5	0,2 M\$	0,06 M\$	0,54 M\$	1	15 K\$	
Centre et Arctique		0,1 M\$	0,06 M\$	0,54 M\$	1	15 K\$	
Pacifique	1,5	0,2 M\$	0,12 M\$	1,08 M\$	1	15 K\$	
RCN	2	0,4 M\$		0,3 M\$	1	15 K\$	+431 K\$
Sous-total en \$	12	1,5 M\$	0,42 M\$	4,08 M\$	464 K\$	105 K\$	+431 K\$
Total		1,5 M\$/an		4,5 M\$/an		1 M\$/an	

* Ces sommes sont combinées à celles du FRSSE pour le financement de la recherche. D'autres fonds en sus des 431 K\$ sont appliqués à la recherche en aquaculture en vertu du FRSSE.

** Ces sommes proviennent du budget de F et E de la RCN plutôt que d'une affectation distincte. Historiquement, la région du Golfe n'était pas considérée comme une région distincte au moment de la création de l'administration du Programme de sciences de l'environnement.

*** Il était impossible de séparer les coûts des ETP des F et E, à l'instar des Sciences de l'environnement pour lesquelles le coût moyen d'un ETP était de 67 K\$.

TABLEAU 4 : FINANCEMENT DU PAD PAR SECTEUR – 2003-2004

FINANCEMENT DU PAD

(en milliers de dollars)

Affectation du SCT

<u>Secteur</u>	<u>Salaires</u>	<u>F et E</u>	<u>Total</u>
GCC	\$765,3	\$155,0	\$920,3
Politique	843,1	33,6	876,7
Services ministériels	0,0	375,3	375,3
Pêches et aquaculture	680,0	595,6	1 275,6
Océans	822,7	155,8	978,5
Sciences	932,0	5 760,4	6 692,4
	<u>\$4 043,1</u>	<u>\$7 075,7</u>	<u>\$11 118,8</u>

Budget du MPO

<u>Secteur</u>	<u>Salaires</u>	<u>F et E</u>	<u>Total</u>
GCC	\$430,2	\$78,0	\$508,2
Politique	1 049,7	306,8	1 356,5
Services ministériels	0,0	375,1	375,1
Pêches et aquaculture	553,5	384,7	938,2
Océans	840,5	125,0	965,5
Sciences	1 158,6	3 494,9	4 653,5
	<u>\$4 032,5</u>	<u>\$4 764,5</u>	<u>\$8 797,0</u>

Dépenses RÉELLES

<u>Secteur</u>	<u>Salaires</u>	<u>F et E</u>	<u>Total</u>
GCC	\$457,0	\$105,7	\$562,7
Politique	1 092,7	321,3	1 414,0
Services ministériels	0,0	212,3	212,3
Pêches et aquaculture	659,0	286,0	945,0
Océans	857,7	108,8	966,5
Sciences	995,7	3 267,0	4 262,7
	<u>\$4 062,1</u>	<u>\$4 301,1</u>	<u>\$8 363,2</u>

TABLEAU 5 : FINANCEMENT DU PAD PAR RÉGION – 2003-2004

FINANCEMENT DU PAD

(en milliers de dollars)

Salaires

<u>Région</u>	<u>Affectation SCT</u>	<u>Budget MPO</u>	<u>Dépenses réelles</u>	<u>Différence affectation- dépenses</u>
Terre-Neuve	\$590,2	\$694,2	\$630,2	\$40,0
Maritimes	753,5	384,1	449,7	-303,8
Golfe	223,0	189,0	252,5	29,5
Québec	491,4	609,3	705,2	213,8
Centre et Arctique	240,6	279,1	261,6	21,0
Pacifique	634,8	695,8	638,8	4,0
RCN	1 109,6	1 181,0	1 124,5	14,9
	\$4 043,1	\$4 032,5	\$4 062,5	\$19,4

F et E

<u>Région</u>	<u>Affectation SCT</u>	<u>Budget MPO</u>	<u>Dépenses réelles</u>	<u>Différence affectation- dépenses</u>
Terre-Neuve	\$244,3	\$499,5	\$588,9	\$344,6
Maritimes	305,4	709,1	589,0	283,6
Golfe	200,2	629,0	601,1	400,9
Québec	253,7	668,7	592,7	339,0
Centre et Arctique	138,5	587,5	591,0	452,5
Pacifique	335,1	683,7	816,1	481,0
RCN	5 598,5	987,0	522,3	-5 076,2
	\$7 075,7	\$4 764,5	\$4 301,1	-\$2 774,6

**TABLEAU 6 : FINANCEMENT DU PAD (F ET E) PAR RÉGION –
 2003-2004**

FINANCEMENT DU PAD

(en milliers de dollars)

<u>Région</u>	<u>Affectation SCT</u>	<u>Réaffectation PCRDA</u>	<u>Total</u>
Terre-Neuve	\$244,3	\$600,0	\$844,3
Maritimes	305,4	600,0	905,4
Golfe	200,2	600,0	800,2
Québec	253,7	600,0	853,7
Centre et Arctiqu	138,5	600,0	738,5
Pacifique	335,1	1 200,0	1 535,1
RCN	5 598,5	-4 200,0	1 398,5
	<u><u>\$7 075,7</u></u>	<u><u>\$0,0</u></u>	<u><u>\$7 075,7</u></u>